



ANNICK GIRARDIN
MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE



ERICKA BAREIGTS
MINISTRE DES OUTRE-MERS

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Paris, le 10 mars 2017

De nouvelles dispositions pour faciliter la mobilité des fonctionnaires ultra-marins

Conformément à l'engagement du Président de la République de favoriser l'emploi en Outre-mer, et suite à l'adoption des lois portant sur la déontologie des fonctionnaires et sur l'égalité réelle Outre-mer, qui a été promulguée le 1^{er} mars 2017, le centre des intérêts matériels et moraux (CIMM) devient une priorité légale d'affectation pour tous les fonctionnaires de l'État.

Annick GIRARDIN et Ericka BAREIGTS se félicitent de cette avancée majeure vers l'égalité réelle en Outre-mer.

L'instauration du CIMM répond à une demande ancienne et légitime des fonctionnaires originaires d'Outre-Mer autour de leur mobilité. Cela leur permettra de rentrer, s'ils le souhaitent, en priorité sur leur territoire d'origine, mais également de pouvoir partir et revenir.

Les territoires concernés sont les cinq départements (la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, Mayotte et La Réunion) et cinq collectivités d'Outre-mer (la Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon et Wallis-et-Futuna) ainsi que la Nouvelle-Calédonie.

Dans une circulaire conjointe de la ministre de la Fonction publique et de la ministre des Outre-mer, datée du 9 mars 2017, Annick GIRARDIN et Ericka BAREIGTS demandent aux administrations de la Fonction publique de l'État une application rapide et transparente de ces nouvelles dispositions.

Contact presse

Ministère de la Fonction publique
presse@fonction-publique.gouv.fr
01 43 19 22 73

Ministère des Outre-mer
mompresse@outre-mer.gouv.fr
01 53 69 26 74
